



## **SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**NOM DU PAYS : SENEGAL**

**NOM DU PROJET : Appui à la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans les Industries Extractives – ITIE**

**L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : Sélection d'un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport ITIE 2014 du Sénégal**

La République du Sénégal a demandé et obtenu le statut de « Pays Candidat à l'ITIE » ; ce qui l'engage à publier régulièrement toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives et les paiements versés à l'Etat par les sociétés parties prenantes dans le périmètre.

En vue de la production du rapport ITIE portant sur l'exercice 2014, le Comité National envisage de procéder à la Sélection d'un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport ITIE portant sur les données de l'année fiscale 2014.

Les services du Consultant comprendront entre autres, une brève revue des éléments de cadrage, la production et la publication d'un rapport ITIE complet et crédible pour l'exercice fiscal 2014, conformément à la Norme ITIE et suivant les étapes ci-dessous :

- l'analyse préliminaire du périmètre ITIE et l'élaboration d'un rapport d'étude initiale, incluant la définition de la matérialité ;
- la collecte et le rapprochement des données ;
- l'élaboration d'un projet de rapport initial pour 2014;
- la production d'un rapport ITIE définitif pour 2014

Le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services pour la mission décrite ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : qualifications générales, expériences et références concernant l'exécution de tâches analogues, expériences dans des conditions semblables, etc.).

Il est porté à l'attention des candidats que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID », datées de Janvier 2011 (« Directives Sélection de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité et le coût telle que décrite dans lesdites Directives.

Les consultants doivent soumettre un (1) original et trois (3) copies. Le tout doit être contenu dans une seule enveloppe avec la mention « : Sélection d'un Administrateur indépendant chargé d'élaborer le rapport ITIE portant sur les données de l'année 2014 ».

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées auprès de **Mme Solange Fall SY** à l'adresse ci-dessous, par courrier physique, au plus tard le Lundi 08 Février 2016 à 12 heures précises (GMT)

**Secrétariat Permanent du Comité ITIE**

*59, rue du Docteur Thèze,*

*Immeuble Ministère du Plan, 6<sup>ème</sup> étage*

**Tél: (00221) 33 821 69 72**

Contact utile : Secrétariat de l'ITIE/ Sénégal ; email : [etisenegal@gmail.com](mailto:etisenegal@gmail.com)